

Du côté du Pacte...

Avec cette nouvelle rubrique, nous voulons informer au mieux nos lecteurs de l'évolution des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence qui devrait dessiner un autre paysage de notre système scolaire dans lequel chaque enfant, chaque jeune pourra vivre un parcours de choix positifs et de réussite scolaire.

UN PROJET ADOPTÉ PAR LE GOUVERNEMENT

Ce Pacte pour un enseignement d'excellence est devenu, après plus de deux ans de préparation par un travail intense de la part de nombreux acteurs de l'enseignement, un projet porté par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Si certaines propositions présentes dans le dernier avis du Groupe central doivent encore faire l'objet d'arbitrage ou d'études complémentaires, les perspectives de cette refondation de l'enseignement jusqu'à la fin du secondaire sont dessinées et un premier calendrier de mise en place progressive est présenté.

Cette refondation devrait aboutir dans une dizaine d'années, du moins si les différents gouvernements qui seront aux commandes de la FWB poursuivent le travail entamé et y accordent les budgets nécessaires. Il serait étonnant, en cas de changement de ministre ou de majorité, qu'un responsable politique balaie de la main tous les efforts consentis jusqu'à maintenant.

UN CALENDRIER MIS EN PERSPECTIVE

Une telle refondation de l'école nécessite une mise en place progressive et particulièrement bien préparée. Les différents acteurs de ce Pacte, dont les parents, en sont clairement conscients et ont insisté sur la nécessité de prendre le temps nécessaire pour ne pas voir les objectifs poursuivis disparaître, ce que provoquerait une trop grande précipitation.

Le Gouvernement de la FWB a donc précisé un calendrier qui, à l'heure actuelle, prévoit la mise en place de la réforme jusqu'en 2028¹.

Pour 2017, nous devrions donc voir mis en place les points suivants :

- Nouveaux moyens pour l'encadrement en maternelle déployés progressivement de 2017 à 2019
- Des renforts administratifs pour les directions du fondamental et du spécialisé
- Accompagnement et formation des directions préalables à la mise en œuvre des plans de pilotage
- Octroi de conseillers pédagogiques supplémentaires aux réseaux
- Accompagnement et soutien des 23 établissements présentant des écarts significatifs de performance (expérience pilote)
- Réforme de l'encadrement différencié et intégration d'un indice socio-économique recalculé sur la base de

données individuelles des élèves (actuellement, cela se fait par quartier)

- Accélération de la construction de nouveaux espaces et bâtiments scolaires
- Lancement de l'étude de faisabilité sur les rythmes scolaires (révision de l'année scolaire et de la journée scolaire)

Et en 2018 :

- Obligation de fréquentation de la 3^e maternelle
- Entrée en vigueur progressive de la gratuité scolaire en maternelle avec une montée en puissance jusqu'en 2020
- Concertation des plans de pilotage au sein des établissements, phasée jusqu'en 2020
- Clarification du temps de travail des enseignants et généralisation des pratiques collaboratives
- Possibilité, pour les Pouvoirs Organisateur, d'affecter un pourcentage plus important de leur capital-période aux fonctions de gestion des équipes pédagogiques
- Renforcement de la mise en œuvre expérimentale de la Certification Par Unité dans le qualifiant
- Réforme du pilotage du qualifiant, évolution de l'offre d'options et réduction de la charge horaire des enseignants de pratique professionnelle
- Attribution de moyens complémentaires pour lutter contre le redoublement et le décrochage scolaire, notamment en développant la remédiation
- Accompagnement et soutien de 50 établissements par an présentant des écarts significatifs de performance (suite de l'expérience pilote initiée en 2017)
- Déploiement de moyens complémentaires pour la réduction des inégalités dans la maîtrise de la langue
- Mise en œuvre des programmes relatifs à la prévention en matière de santé et de lutte contre les assuétudes (arrêt du tabac/cannabis)

EN COMMENÇANT PAR LES MATERNELLES

A lire ce qui va être fait dans les deux premières années, on comprend qu'un accent particulier est porté à l'enseignement maternel. Ceci rejoint une attente exprimée depuis de très nombreuses années par l'UFAPEC. En effet, c'est à cette étape que chaque enfant, quelle que soit son origine socioculturelle ou familiale, peut découvrir l'univers qui sera le sien pendant de nombreuses années : l'école. Un lieu clé d'apprentissage et de socialisation pour toute sa scolarisation et pour sa vie.

¹ Cf. <http://www.pactedexcellence.be/index.php/calendrier-de-mise-en-oeuvre>